Image not found or type unknown

13° MOIS EN INTERIM /droit ou pas pour un intérimaire

Par **kilou**, le **22/02/2012** à **05:48**

BONJOUR
je travaille depuis 8 mois en interim pour la meme entreprise
et je sais qu'ils ont droit au 13° mois mais le patron de cette entreprise m'a dit que se sont que les cdi qui y ont droit.
d'apres se que j'ai pu lire sur les forums il est dit que les interims doivent avoir les memes droits que ses salariés je voudrais savoir se que je peux faire ,la boite intérim m'a dit que lors du contrat signé avec cette entreprise elle ne pouvait pas savoir si il y avait un 13°mois vu que se patron peut ne pas le dire.
si quelqu'un peut me renseigner a se sujet et des demarches a suivre
merci

Par **P.M.**, le **22/02/2012** à **10:05**

Bonjour,
Vous avez le droit effectivement au même traitement que les salariés en fixe de l'entreprise utilisatrice...
L'agence d'untérim devrait, sur votre alerte, poser la question spécifiquement à son client pour régulariser éventuellement le salaire...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés